

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 novembre 2024

PJL DDADUE - (N° 529)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL53

présenté par
M. Gosselin, rapporteur

ARTICLE 17

I. – À l’alinéa 42, après le mot :

« Actions »

insérer les mots :

« de groupe ».

II. – En conséquence, après le mot :

« action »,

procéder à la même insertion à l’alinéa 45.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel